



Rapport d'activité 2018

Permanence d'accès aux soins de santé

Centre hospitalier d'ARGENTAN



CENTRE FERNAND
LÉGER
HOSPITALIER

Centre hospitalier d'Argentan
47 rue Aristide Briand
CS 50209
61203 ARGENTAN Cedex
02.33.12.30.01
pass@ch-argentan.fr

Table des matières

I.	Législation	1
II.	L'équipe de la PASS	1
III.	Fonctionnement	2
	1. Patient venant de l'extérieur.....	2
	2. Patient se présentant aux urgences ou se trouvant dans un service.....	3
IV.	Bilan d'activité	4
	1. Activité médicale.....	4
	2. Activité infirmier.....	5
	3. Activité sociale.....	6
V.	Bilan financier	7
VI.	Procédures, actions, réunions mises en places	8
VII.	Difficultés rencontrées	8
VIII.	Axes de travail en 2019	8

La PASS¹ est régie par des textes législatifs et réglementaires.

Elle s'inscrit dans la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions introduit dans le code de santé public(CSP) l'article L.6112-6.

On la retrouve également dans les articles L.6112-1,7e et L.6112-2 du CSP relative à la contribution des établissements de santé à la mission de service public.

Puis, un arrêté du 23 mars 2007 relatif au financement des PASS au titre de dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et aide à la contractualisation (application de l'article D.162du code de la sécurité sociale).

II. L'équipe de la PASS

L'équipe est constituée de :

- un cadre de santé référent : SCHULZE Christelle 02.33.12.37.16
- un médecin référent : Dr MARIE Nicolas 02.33.12.34.51 (secrétariat)
- 80% temps assistante sociale : BODEREAU Marine 02.33.12.30.01 (en remplacement de MARIE Lucie)
- 20% temps infirmier : PAUMIER Nathalie 02.33.12.33.12 (poste 56.66)
- Dr ARMOUCHE le vendredi de 14 à 15 h reçoit les enfants de 0 à 15 ans en pédiatrie
- le secrétariat de médecine 1 s'occupe des courriers médicaux

L'infirmière est présente le jeudi toute la journée. Une permanence a lieu l'après-midi de 14h à 17h avec le médecin. C'est le bureau de l'assistante sociale qui fait office de bureau PASS, il est identifié. Une pièce identifiée est disponible pour l'infirmière, elle se situe au des consultations externes.

Une ligne téléphonique exclusivement réservée à la PASS existe, ainsi qu'une adresse mail :

- Tel : 02-33-12-30-01
- Mail : pass@ch-argentan.fr

L'équipe doit réserver un véhicule si elle a besoin de se déplacer à l'extérieur.

¹ Permanence d'accès aux soins de santé.

III. Fonctionnement

1. Patient venant de l'extérieur

Pour un premier entretien :

Le patient se présente au hall d'accueil le jeudi après-midi de 14 à 17h. La standardiste appelle le service PASS au 30.01.

L'IDE ou l'assistante sociale (AS) accompagne le patient au bureau des entrées pour l'enregistrer sur l'UF de la PASS(180) : un bon de circulation et des étiquettes lui sont donnés.

L'entretien social et médical se déroule dans le bureau PASS. Suite à cet entretien, une consultation médicale peut avoir lieu.

Lors d'un rdv programmé :

Le patient se présente au bureau des entrées 30 min avant l'heure du rdv le jeudi.

La standardiste appelle le service PASS au 30.01. L'IDE ou l'AS prend en charge le patient et l'accompagne dans le bureau PASS.

La consultation médicale :

L'IDE ou l'AS prévient le médecin d'un patient au 36.83 et l'oriente au bureau vert secteur consultations.

Il est pris en charge par le médecin, accompagné de l'IDE.

Suite à la consultation :

- Prescription d'un bilan sanguin

L'IDE donne un rdv le jeudi matin vers 9h15. Le jour du bilan, l'IDE prépare le matériel (tubes, aiguille et fiche de labo).

Elle prélève le patient, vérifie l'identité par rapport aux étiquettes, met les étiquettes sur les tubes, remplit la feuille de l'établissement puis dirige le prélèvement dans le sac isotherme situé dans le hall d'accueil qui sera acheminer vers le labo.

- Prescription d'un traitement en totalité

L'IDE prend la prescription et suit le protocole mis en place avec la pharmacie

- Prescription d'un traitement mensuel

La pharmacie délivre le traitement pour 28 jours.

- Prescription de vaccinations (renouvellement)

L'IDE prend la prescription et va chercher le vaccin à la pharmacie de l'hôpital si le patient n'a pas de prise en charge sécu.

Elle fait l'injection dans la salle de soins des consultations externes, note dans le carnet de vaccination ainsi que dans le dossier le vaccin numéro et date d'expiration, donne le carnet au patient

- Prescription de radiologie

L'IDE accompagne le patient au service de radiologie pour prendre un RDV, elle prépare le bon de circulation pour le RVD

- Prescription d'ECG

Si urgent le jour même du RDV, l'IDE prend l'appareil de médecine et fait l'ECG dans le bureau du médecin

Si non urgent, elle donne RDV le jeudi suivant au patient. Le jour du RDV, l'IDE fait l'ECG dans la salle de soins des consultations externes.

- Prescription d'un pansement

Appeler aux consultations externes pour planifier un RDV sur une plage horaire dédiée entre 9h à 10h sauf le mercredi pour les pansements. Le jeudi, c'est l'IDE PASS qui fait les soins de pansement aux consultations externes

2. Patient se présentant aux urgences ou se trouvant dans un service

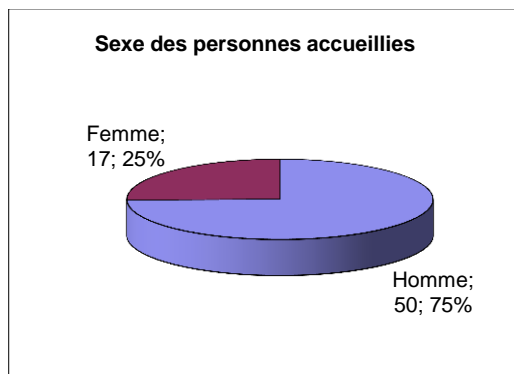
En dehors du jeudi, l'IDE ou la secrétaire du service concerné appelle l'AS de la PASS qui fera une évaluation.

Le jeudi, l'IDE et l'AS de la PASS se présentent dans le service pour le recueil d'informations, suivi d'un entretien si nécessaire.

S'il s'agit d'une consultation externe (urgences), le parcours est le même que s'il venait directement de l'extérieur.

Si patient hospitalisé : faire l'entretien dans sa chambre, mettre une cible dans cristalnet du passage de l'équipe PASS.

3. Bilan d'activité



En 2018, la file active comportait 67 patients dont 50 hommes et 17 femmes. Parmi ces 67 patients, 55 étaient nouveaux avec 42 hommes et 13 femmes.

1. Activité médicale

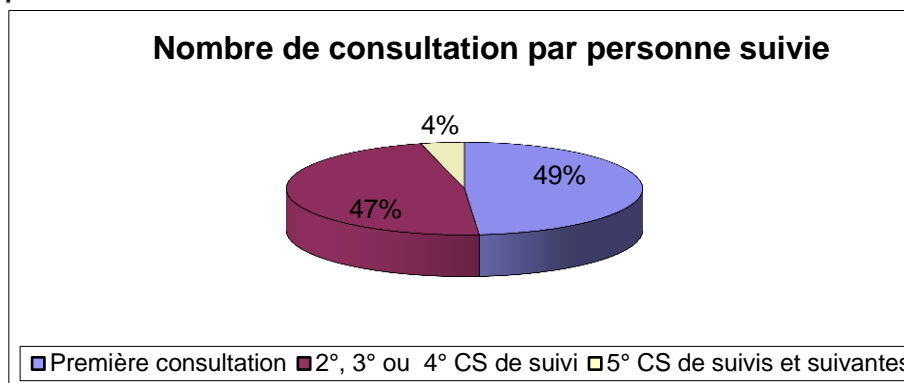
L'activité médicale de la PASS est assurée :

1/ Tous les jeudis de 14h00 à 17h00 par un médecin généraliste (Dr MARIE Nicolas) pour les adolescents de plus de 16 ans et les adultes en parallèle de l'activité hospitalière.

Et en cas d'absence la permanence est effectuée par le Dr GUIBOURG Françoise pour les cas urgents. (se référer à la procédure dégradée QUALNET).

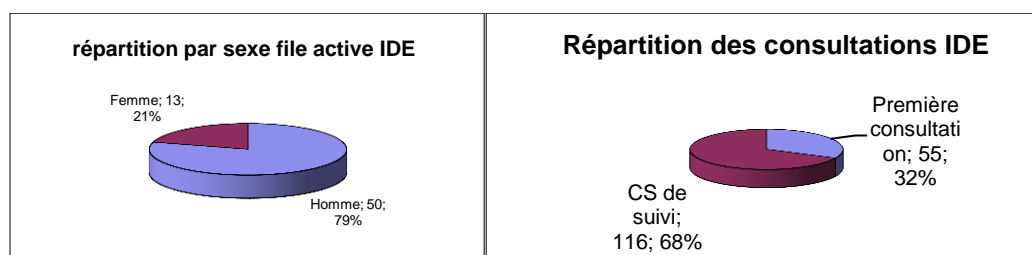
2/ Tous les vendredis de 14h00 à 15h00 par une pédiatre (DR ARMOUCHE Samar) à destination des enfants et des adolescents de moins de 15 ans.

3/ une activité dentaire d'urgence est assurée par 2 dentistes (Dr AKIMOFF et Dr SHAADAH) par ajout de créneaux de consultation avec convention au sein de l'établissement



76 consultations médicales ont eu lieu en 2018, avec une majorité d'hommes puisqu'il y eu 39 hommes dont 32 nouveaux pour 9 femmes dont 7 nouvelles.

2. Activité infirmier



32% sont des 1ere consultations et 68% des suivis. L'activité infirmier pour l'année 2018 compte 171 consultations de suivi.

Le nombre de recours à l'I.D.E est de 47 pour 2017, 32% sont des bilans de santé 26% des consultations programmées, 21% sont des examens complémentaires.

Les méthodes d'intervention sont : l'accompagnement physique 38%, nous avons reçu beaucoup de réfugiés et nous les avons aidé pour la prise de RDV avec les intervenants médicaux 22%, l'écoute est très importante 32%.

La barrière de la langue est toujours un obstacle. Une convention a été signée avec l'association Femmes Inter Associations (FIA) depuis le mois de décembre 2018 afin de permettre une compréhension des informations données aux patients.

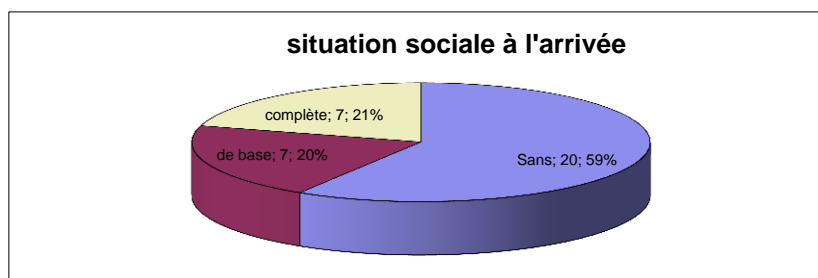
Pour 2018, le nombre d'actes est de 116, le premier poste sont les prélèvements pour analyses de laboratoires: 27% arrive après la délivrance de traitements et les vaccins 16%

Les orientations se font plus en interne à la PASS et au niveau des médecins du CH de référence (un cabinet dentaire a ouvert au sein de l'hôpital fin mai 2016)

Peu de lien se font avec les médecins de ville ainsi que les professionnels paramédicaux de ville. Une difficulté sur le secteur d'Argentan s'est approfondie par le manque de médecin généraliste.

3. Activité sociale

32 personnes ont été suivies en 2018 pour des problématiques liées à des raisons sociales (20 hommes et 12 femmes). Sur ces 32 personnes, 25 sont nouvelles, 16 sont des hommes et 9 sont des femmes. La tranche d'âge la plus importante est celle des 26/35 ans avec 14%.



Les personnes sont orientées vers la PASS généralement par le biais du CADA², notre partenaire principal. Aussi, les associations ou les services de la ville, s'ils détectent au moins une problématique médicale, peuvent orienter les personnes vers la permanence de la PASS le jeudi. A l'interne, les urgences orientent également les personnes vers l'assistante sociale si elle est présente, sinon vers la permanence.

Après l'évaluation effectuée et les démarches d'accès aux droits commencés, l'assistante sociale peut effectuer une orientation vers le médecin ou l'infirmière en fonction des soins ou bilans à réaliser.

En 2018, suite au nombre important de nouvelles personnes accueillis par la PASS d'ARGENTAN, beaucoup ont pu être orientés vers le médecin après le premier rendez-vous lors des

² Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

permanences le jeudi afin de réaliser un premier bilan médical. En effet, pour rappel, en 2018, sur 67 personnes, 55 étaient nouvelles.

Les personnes accueillies pour la première fois par la PASS connaissent principalement des problématiques d'accès aux droits, qui se met en lien avec l'accès à la santé. Egalement, nous retrouvons des problématiques liées à l'absence de ressources, d'isolement social et de logement.

L'assistante sociale a eu 17 entretiens en 2018. Ce chiffre est dû à l'absence d'une professionnelle de janvier à août 2018. L'accompagnement social s'est orienté vers des ouvertures de droits. Il y a eu 5 dossiers de CMU-C envoyés à la CPAM³ de l'Orne. Les autres patients reçus par la PASS ont pu se présenter avec des droits ouverts avec un régime de base et complémentaire.

En ce qui concerne les problématiques liées au logement, les patients ont pu être orientés vers la PASS avec des logements en situation d'incurie. Cette problématique est de plus en plus présente. Souvent, c'est lors de l'hospitalisation que l'on repère une situation d'incurie. Une visite à domicile peut être organisée et donner lieu à l'envoi d'une fiche de pré-repérage à la POLHI⁴. Un travail en partenariat est mis en place avec l'ARS, le CMP et les services sociaux du département ou de la ville. Un travail sur le désencombrement peut ensuite être envisagé ou bien un relogement.

L'assistante sociale, au sein de la PASS peut être amenée à réaliser des actions collectives, notamment la journée de lutte contre le SIDA qui a eu lieu le 6/12/2018.

4. Bilan financier

CHARGES DIRECTES			
	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 Charges de Personnel	53 392	109 867	Titre 1 Produits versés par l'AM (MIG)
Titre 2 Charges médicales	2 806	194	Titre 2 tickets modérateurs
Titre 3 Charges hôtelières et générales		90	Titre 3 Autres produits
Titre 4 Charges d'amort.Prov.	87		
TOTAL	56 285	110 150	TOTAL

³ Caisse primaire d'assurance maladie.

⁴ Pole ornaï de lutte contre l'habitat indigne.

5. Procédures, actions, réunions mises en place

- Journée de lutte contre le SIDA au sein de l'établissement en Décembre 2018.
- Participation à la réunion « passeport pour la forme » avec la maison du citoyen.
- Mise en place d'un partenariat avec l'association FIA.
- Participation d'une réunion à mi-parcours du CLS⁵.

6. Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées sont :

- Le relais avec un médecin généraliste (pénurie à Argentan et ses environs).
- Accueil souvent fait par l'assistante sociale directement car il n'y a pas de secrétariat d'accueil.
- Difficulté de compréhension liée à la langue.
- L'accès aux droits et aux soins des personnes sans domicile : difficulté à obtenir des domiciliations.
- La violence verbale.
- Trouver un interprète selon les langues (pachto notamment).
- L'accompagnement à la sortie de la PASS.
- Le manque de lien avec les partenaires externes (territoriale et national).
- Le manque de sociétés de désencombrement sur le territoire Argentanais et des prestations proposées avec des montants trop importants pour le public accueilli par la PASS.

7. Axes de travail en 2019

- Identifier des médecins référents spécialistes en fonction des pathologies susceptibles d'être en pris en charge et en fonction des langues parlées par les patients PASS sur l'hôpital.
- Groupe de travail sur l'interprétariat.
- Faire un rappel au personnel hospitalier avec le bulletin de salaire.

⁵ Contrat local de santé.

- Organiser une réunion avec les admissions afin de clarifier les différentes missions de la PASS ainsi que les statuts des personnes accueillies (migrants, demandeurs d'asile, réfugiés...).
- Envoyer une information par courrier auprès des médecins hospitaliers ainsi que des partenaires extérieurs.
- Aller à la rencontre du tissu associatif afin de sensibiliser la population argentanaise à l'accès à la santé.
- Refaire le lien avec l'ARS pour les problématiques de logements en situation d'incurie.
- Aller à la rencontre des partenaires institutionnels.
- Organiser des actions collectives en faveur du public de la PASS.